



L'ÉPARGNE RETRAITE

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) individuel

Mis en place par la loi PACTE, le PER doit son succès à l'inquiétude des Français face à l'avenir du système de retraite. En effet, deux tiers des personnes interrogées par AMPHITÉA et Le Cercle de l'Épargne pour l'enquête 2024 estiment que leurs pensions ne leur permettront pas de vivre correctement à la retraite.

Si plus d'un Français sur deux déclare épargner en vue de la retraite, le PER a trouvé sa place et fait partie, désormais, des produits les plus attractifs pour préparer sa retraite, après l'assurance-vie. La déduction fiscale à l'entrée et la sortie possible en rente, en capital ou avec un panachage des deux, la transmission possible à une personne de son choix en cas de décès, mais aussi les possibilités de déblocage anticipé, expliquent son succès.

AVANTAGES

- Fiscalité avantageuse
- Choix de sortie
- Transmission en cas de décès

INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Déblocage anticipé sous conditions

Le PER d'entreprise collectif (PERECO)

Le PERECO permet de reverser l'argent investi au salarié, sous forme de rente ou de capital, au moment de son départ à la retraite. Les versements volontaires du salarié, issus de l'intéressement et de la participation, sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite du plafond fixé pour chaque membre du foyer fiscal. S'ils sont réinvestis dans le plan, les revenus des titres détenus sont exonérés d'impôt sur le revenu.

AVANTAGES

- Fiscalité avantageuse
- Accompagnement par l'entreprise
- Modes de versement variés

INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Déblocage anticipé sous conditions

Le PER d'entreprise obligatoire (PERO)

Le PERO est un plan d'épargne retraite collectif qui peut être souscrit par l'entreprise pour certaines catégories de salariés ou pour la totalité d'entre eux. Sa sortie se fait obligatoirement sous forme de rente viagère pour la partie des versements obligatoires. La fiscalité à l'entrée offre la possibilité de déduire les versements (volontaires et obligatoires) des revenus dans une certaine limite. Si vous optez pour cette déduction, vous serez imposé uniquement sur les plus-values à la sortie.

AVANTAGES

- Fiscalité avantageuse
- Accompagnement par l'entreprise
- Modes de versement variés
- Choix de sortie

INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Déblocage anticipé sous conditions

Le Plan Épargne Avenir Climat (PEAC)

Le dernier-né des plans d'épargne, à moyen/long terme, cible les enfants et les jeunes de moins de 21 ans. Les fonds collectés vont servir à financer la transition écologique. Le plafond est de 22 950 euros et les gains sont défiscalisés. (plus d'informations sur le PEAC page 20).

AVANTAGE

- Pas de fiscalité

INCONVÉNIENTS

- Fonds bloqués au minimum 5 ans
- Capital non garanti
- Plafond limité



L'immobilier locatif est dans le top 4 des placements préférés des Français.



L'IMMOBILIER

Corollaire de l'attachement des Français à la pierre, l'immobilier occupe une place de choix dans les placements des Français. Il faut dire aussi que c'est l'un des rares actifs que l'on peut acquérir à crédit.

Si l'on met de côté l'achat d'une résidence principale ou secondaire, qui constitue l'immobilier de jouissance, on distingue deux types d'investissements : l'immobilier locatif et la pierre papier.

L'immobilier locatif

L'investissement consiste à acheter un bien généralement au moyen d'un prêt, dont les mensualités sont couvertes par les loyers payés par les locataires. Ce schéma idéal peut toutefois être battu en brèche par un défaut de paiement du locataire. Quoi qu'il en soit, neuf ou ancien, location nue ou meublée, avec ou sans défiscalisation (dispositif Pinel* dans le neuf, Denormandie dans l'ancien), en nom propre ou via une société civile immobilière, gestion en direct ou déléguée à un professionnel... l'éventail des choix est vaste, et il faut bien prendre conseil avant de se lancer, ne serait-ce que pour optimiser fiscalement votre investissement et bien définir votre horizon de placement.

*Ce dispositif prendra fin au 31/12/2024

AVANTAGES

- Diversification
- Fiscalité
- Revenus réguliers

INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Risque de défaut de paiement
- Travaux et entretien

La pierre papier

Si vous vous sentez plus l'âme d'un investisseur "passif", la pierre papier est faite pour vous.

Trois options s'offrent à vous :

- les **Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI)** permettent de devenir propriétaire associé et de percevoir des loyers en déléguant la gestion à un professionnel ;
- le **crowdfunding** est un financement participatif pour prêter en commun, à court terme, à un promoteur et participer à la réalisation d'un projet, moyennant des intérêts annuels fixés à l'avance ;
- les **Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées (SIIC)**, appelées aussi "foncières", sont cotées en Bourse. Autrement dit, elles offrent un bon rendement mais sont exposées à la volatilité des cours.

AVANTAGES

- Diversification
- Mutualisation du risque
- Revenus réguliers
- Gestion déléguée

INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Risque de perte en revenus et en capital



Retrouvez sur notre site les conseils de notre experte

Caroline Dufrene Rouchy, notaire et Correspondante régionale AMPHITÉA Midi-Pyrénées.



LES PLACEMENTS ATYPIQUES, SPÉCULATIFS ET À HAUT RISQUE

Si vous entendez gérer votre épargne en "bon père de famille", ce qui suit n'est pas pour vous. Mais si vous vous sentez l'âme d'un aventurier de la finance, prêt à prendre des risques parfois extrêmes, voici un panorama des placements les plus spéculatifs.

• Les cryptoactifs

Très à la mode, notamment chez les jeunes, les cryptoactifs sont des actifs virtuels, stockés sur un support électronique, permettant à une communauté d'utilisateurs les acceptant en paiement de réaliser des transactions sans avoir recours à une monnaie légale.

Spéculatifs et risqués, ils ont une réputation sulfureuse et requièrent non seulement une forte appétence au risque mais aussi de solides compétences en informatique.

« Les cryptomonnaies, on y croit ou pas, c'est un pari sur l'avenir », explique Fabrice Heuvrard, expert-comptable et Correspondant régional AMPHITÉA à Paris, et spécialiste des cryptoactifs.

• L'or

Avec une hausse de près de 50 % entre septembre 2021 et septembre 2024 et un prix du kilo qui est passé, en 20 ans, de 10 800 à 60 000 euros, l'or brille de tous ses feux ! Très spéculatif, il présente deux inconvénients :

- d'une part, il ne produit aucun rendement (intérêt, dividende ou loyer) pendant sa durée de détention, et le seul espoir de gain réside dans une plus-value à la revente ;
- d'autre part, l'or est taxé à la vente : taxe forfaitaire de 11,5 % ou taxe sur les plus-values de 36,2 %, dégressive toutefois dans le temps (0 % au bout de 20 ans de détention).

Et sachez que, si vous envisagez de vendre vos bijoux de famille, ils sont taxables à hauteur de 6,5 % au-dessus d'une valeur de 5 000 euros.

• Les biens divers

Diamants, vins, montres de luxe, cheptels de vaches, panneaux photovoltaïques, forêts, terres rares, conteneurs... Ces "biens divers" peuvent faire l'objet de placements. Il s'agit alors d'acquérir des droits sur des biens gérés par un "intermédiaire en biens divers", en échange d'un rendement financier direct, indirect ou assimilé. Les rendements annoncés sont généralement alléchants... voire irréalistes !

Pour éviter les arnaques, vérifiez que la proposition est enregistrée auprès de l'AMF (Autorité des marchés financiers).

• Les NFT

Un NFT (*Non-Fungible Token* ou "jeton non fongible") est un actif qui s'échange via un portefeuille numérique et une plateforme spécialisée.

« L'intérêt pour "investir" dans les NFT est actuellement phénoménal. »

En faisant ce constat, l'AMF pointe du doigt trois éléments à considérer avant de s'aventurer : la grande volatilité, les frais de transaction et un processus d'achat parfois complexe.

• Le FOREX

Au chapitre des placements risqués, le FOREX (abréviation de *Foreign Exchange*) tient le haut du pavé. Ce marché d'investisseurs (banques, caisses de retraite...) consiste à s'échanger des devises en pariant sur les taux de change.

Ceux-ci étant fortement influencés par les événements politiques ou économiques ou encore les catastrophes naturelles, il faut disposer d'un nombre d'informations et de compétences considérable pour espérer tirer son épingle du jeu sur le FOREX.

• Les options binaires

Encore plus risquées que le FOREX, les options binaires permettent de parier sur l'évolution d'une valeur (devise, indice, actions, matière première...) sur une durée très courte, de quelques minutes à quelques heures.

À l'échéance, soit la valeur est en hausse et vous gagnez, soit elle est en baisse et vous perdez votre mise. Une alternative "binaire" très hasardeuse !

GARE AUX ESCROQUERIES !



« Devenez trader en deux heures »,

« Gagnez 400 fois votre mise », « Ce marché est le plus lucratif au monde ! »... Les offres alléchantes promettant des gains fabuleux en peu de temps fleurissent, sur le Web.

Évidemment, il s'agit d'escroqueries, et l'AMF (Autorité des marchés financiers) a recensé plus de 200 sites illégaux qui essaient de profiter de la crédulité des internautes.

En cas de doute, consultez les listes noires et les alertes de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et de l'AMF. Attention, ces listes ne sont pas exhaustives !